

Stratégie nationale pour la biodiversité

1 « S'appuyer sur les projets de terrain et avoir une logique participative »

Pour avancer sur cet enjeu de portée internationale qu'est la biodiversité, l'Etat français a mis en place la Stratégie nationale pour la biodiversité. Conçue dans une logique plus participative que réglementaire, elle concentre aujourd'hui une bonne partie de son action et de sa réflexion sur le sujet. Explications avec Hélène Hampartzoumian, chargée de mission biodiversité au ministère de l'Agriculture.



Hélène Hampartzoumian, chargée de mission biodiversité au ministère de l'Agriculture.

Perspectives Agricoles : À quoi sert le volet agricole de la stratégie nationale pour la biodiversité, dite SNB, lancée en 2004 ?

Hélène Hampartzoumian : Le volet agricole de la stratégie nationale pour la biodiversité, pilotée par le ministère de l'Ecologie, du Développement Durable, du Transport et du Logement (MEDDTL), vise à promouvoir les démarches coordonnées des agriculteurs et de leurs partenaires pour stopper la perte de biodiversité sur les espaces agricoles. Entre 2004 et 2010, elle a consisté à mettre en place un plan d'action « agriculture et biodiversité » comportant de nombreuses actions souvent à caractère expérimental et visant à favoriser l'émergence d'initiatives locales en faveur de la biodiversité.

P.A. : Comment cette stratégie a-t-elle joué sur la réglementation ?

H.H. : Nous étions dans un travail préalable de réflexion, de prospective et d'expérimentation qui ne s'est pas traduit forcément par du réglementaire mais qui a permis le renforcement de certains dispositifs déjà existants comme les mesures agro-environnementales, par exemple. Le comité de pilotage a permis de faire travailler ensemble tous les acteurs concernés par le sujet : agriculteurs, associations de défense de l'environnement, chasseurs... ce qui était précurseur à l'époque ! Ce plan d'action a permis de faire prendre en compte un niveau d'exigences plus élevé dans les politiques publiques agricoles (MAE, PHAE, conditionnalité issu du bilan de santé de la Pac). Il s'est traduit par exemple en 2007 par la création d'une MAE « prairies fleuries ». Sa particularité : un cahier des charges visant une obligation de résultats à atteindre permettant de sensibiliser les agri-

culteurs à la biodiversité tout en les responsabilisant.

P.A. : La stratégie nationale pour la biodiversité a fait l'objet d'une révision en 2011. Quelles sont les grandes idées à retenir en matière agricole ?

H.H. : Mené de 2004 à 2010, le projet agricole était ambitieux et comportait un grand nombre d'actions, ce qui a en partie nuit à sa lisibilité. C'est pourquoi, dans la seconde phase lancée en 2011 par le MEDDTL, l'état s'est ré-investi pleinement dans la SNB, non plus au travers de plans d'action thématiques mais d'engagements significatifs à tenir. À ce titre, le ministère de l'Agriculture en a inscrit plusieurs, spécifiques et ciblés comme le soutien à la certification environnementale des exploitations, le développement de l'observatoire de la biodiversité sur les espaces agricoles, la prise en compte de la biodiversité dans l'enseignement agricole... La nouveauté de cette

Le ministère de l'environnement a lancé un appel à projet visant à renforcer les infrastructures agro-écologiques en milieu agricole comme les haies.



SNB réside dans le fait que tout type d'acteurs public ou privé peut y adhérer et déposer son projet qui, après examen et validation, pourra bénéficier d'une reconnaissance SNB et d'une visibilité particulière. Plus encore qu'avant, nous allons nous appuyer sur les projets de terrain et avoir une logique participative, qui permet à chacun de s'approprier la notion de biodiversité progressivement. Une plateforme d'échange, de concertation et de validation des pratiques va être mise en place. Elle a pour objectif de valider des pratiques agricoles favorables à la biodiversité comme, par exemple, des travaux sur les pollinisateurs, les messicoles... L'idée : qu'un groupe d'experts valide des pratiques qui fonctionnent.

P.A. : Quelle place est donnée à l'agriculture dans la SNB ?

H.H. : En nombre, les représentants du milieu agricole sont relativement peu nombreux dans les comités de pilotage. Mais il y est constamment rappelé que les espaces naturels et agricoles constituent plus de la moitié du territoire. L'agriculture et la biodiversité sont intimement liées : la biodiversité constitue la ressource première de l'agriculture qui à son tour génère une diversité de paysages et d'espèces. Les agriculteurs ont donc une responsabilité toute particulière en ce qui concerne la gestion du vivant et de sa diversité. D'ailleurs, le monde agricole sait se saisir de ces dossiers-là.

P.A. : Concrètement, y-a-t-il des aides destinées aux agriculteurs qui s'intéressent à la biodiversité dans le cadre de la SNB 2011-2020 ?

H.H. : Oui, mais elles ne sont pas forcément directes. Le MEDDTL a ainsi lancé un appel à projet visant à renforcer les infrastructures agro-écologiques en milieu agricole et leur composition, telles que les haies. S'il vise clairement les agriculteurs, les porteurs sont plutôt les chambres d'agriculture, les coopératives ou les collectivités territoriales car il s'agit de projets collectifs. Pour ceux qui seront retenus, l'Etat va donner des subventions qui pourront aller jusqu'à 60 % du

coût des travaux et 80 % des frais d'animation. Il prévoit également un soutien financier du niveau 3 de la certification environnementale.

P.A. : Quel est l'état aujourd'hui de la biodiversité agricole ?

H.H. : Nous n'avons pas encore d'image précise, mais le développement d'un premier observatoire de la biodiversité sur les espaces agricoles comme outil de suivi, est en cours de réalisation. Un travail mené en 2009 par le Muséum national d'histoire naturelle, qui apporte une caution scientifique à la démarche, a permis d'identifier 4 taxons intéressants à suivre par les agriculteurs eux-mêmes au travers de protocoles simplifiés d'observation : les papillons, les mollusques, les carabes, les vers de terre et les pollinisateurs sauvages. En 2010, une phase de test a été lancée auprès de 80 agriculteurs volontaires, qui ont fait part de leurs difficultés, permettant ainsi de faire les réajustements nécessaires. En 2011, 400 sites d'observations ont participé à la démarche. Cela n'a pas couvert bien sûr la diversité des territoires mais nous espérons qu'à terme, avec la montée en puissance du

La biodiversité rend service à l'agriculture, en permettant la pollinisation, le contrôle des ravageurs ou en contribuant à assurer la stabilité physique des sols et de leur fertilité.



© ARVALIS - Institut du végétal

nombre d'observateurs, nous aurons un grand nombre de données et de répliquats dans des situations différentes.

Le développement d'un premier observatoire de la biodiversité sur les espaces agricoles comme outil de suivi, est en cours de réalisation.

L'objectif de ce projet est double : il s'agit d'une part de créer une base de données standardisée permettant de construire des indicateurs et des tendances sur l'état de la biodiversité en lien avec les pratiques agricoles. Il s'agit également, par la mobilisation des agriculteurs qui constituent la base du réseau d'observateurs, d'accompagner et d'inciter au changement volontaires des pratiques par la pédagogie et la sensibilisation à la biodiversité. L'initiative, très favorablement reçue, a le mérite d'éveiller le regard sur la biodiversité et de faire prendre conscience du vivant qui existe sur la parcelle. Avec ce projet de sciences participatives, il s'agit de construire du savoir collectif en faveur de la biodiversité sur les espaces agricoles. ■

Propos recueillis par Valérie Noël
v.noel@perspectives-agricoles.com

Maintenir des paysages agricoles « complexes »

En juillet 2008, l'INRA a rendu les résultats d'une expertise scientifique collective sur le thème « Agriculture et biodiversité : valoriser les synergies ». Presque 4 ans après sa finalisation, ce travail reste une référence sur le sujet. Dans leurs conclusions, les auteurs insistent sur la nécessité de maintenir des paysages agricoles « complexes » qui atténuent ou compensent les effets négatifs des modes de production intensifs. Ce qui signifie par exemple dans les zones céréalières de la Beauce ou de la Champagne, mettre en place des « éléments topographiques » (haies, bandes enherbées, bosquets...) connectés à ceux existants. Les auteurs soulignent également les services rendus à l'agriculture par la biodiversité : pollinisation, contrôle des ravageurs par leurs ennemis naturels, stabilité physique des sols et de leur fertilité... Mais ils soulignent aussi la difficulté d'intégrer la biodiversité dans l'agriculture. Selon eux, il ne s'agit pas seulement de questions de faisabilité technique mais aussi de facteurs économiques, psychologiques, organisationnels ou sociaux. Production agricole et préservation de l'environnement, logiques individuelles et territoriales ne vont pas toujours de pair, ce qui implique des choix.